

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 MARS 2025
COMPTE RENDU

ETAIENT PRESENTS : RENARD Alain Maire, FORTIER Michelle 1° Adjoint, JEUNESSE Steve 2° Adjoint, BELDJOUDI Eric 3° Adjoint, MAUCLAIR Valérie 4° Adjoint, FERRERO Hervé 5° Adjoint, BRAUN Patrick, LARDENOIS Hervé, LEROY Michaël, HUET Carine, POISSONNET Séverine, MARCQ Philippe, GIRO Didier, BIHIN Lionel, HENNEQUIN Annie, SCHNEIDER Patricia, BRION Jean-Pierre LANG Martial

Absents (procuration) : BOBLET Jean-Luc donne procuration à LEROY Michaël

Absents excusés : HENRY Mathieu, FLAMBEAUX Mélanie

Absents : TSCHENS Audrey, BERTAUX Alexandre

Secrétaire de séance : LARDENOIS Hervé

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur LARDENOIS est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2024 est adopté à la majorité (abstention pour absence Michelle FORTIER, Carine HUET, Jean-Pierre BRION).

FINANCES :

Monsieur le Maire quitte la séance afin que le Conseil Municipal puisse procéder au vote des Comptes Administratifs et réintègre son siège à l'issue du vote.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les Comptes Administratifs 2024 conformes aux Comptes de Gestion 2024 établis par le comptable public du service de Gestion Comptable de Charleville-Mézières / Sedan.

Le Compte Administratif du Budget Ville s'établit à un résultat global de fonctionnement de 1 210 807,54 € et un résultat global d'investissement négatif de moins 1 233 354,68 €, desquels sont retenus les restes à réaliser globalisés de 77 774,52 € soit un excédent cumulé de 55 227,38 €.

Le Compte Administratif du Budget Annexe Eau-Assainissement s'établit à un résultat global de fonctionnement de 273 628,22 € et un résultat global d'investissement négatif de 188 964,98 €, desquels sont retenus les restes à réaliser globalisés de 3 246 € soit un excédent cumulé de 81 417,24 €.

Le Compte Administratif du Budget Annexe lotissement la Carrière s'établit à un résultat global de fonctionnement de 0 € et d'un résultat global d'investissement négatif de 77 833,43 €, soit un déficit cumulé de 77 833,43 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT 2024- BUDGET VILLE

Proposition d'affectation du résultat 2024		
	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement	1 233 354,68	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		1 155 580,16
002 Résultats de fonctionnement reporté		55 227,38

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 - BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Proposition d'affectation du résultat 2024		
	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement	188 964,98	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		192 210,98
002 Résultats de fonctionnement reporté		81 417,24

AFFECTATION DU RESULTAT 2024- BUDGET LOTISSEMENT LA CARRIERE

Proposition d'affectation du résultat 2024		
	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement	77 833,43	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		
002 Résultats de fonctionnement reporté		

Considérant les travaux engagés et prévus pour la création du lotissement la Carrière avec la viabilisation, il est nécessaire afin d'équilibrer le budget, de contracter un emprunt de 400 000 € sur 15 ans avec une annuité de 35 575,10 € au taux de 3.84 % auprès du Crédit Agricole Nord Est.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le maintien pour 2025 des taux de fiscalité de 2024 :

Taxe foncière (bâti) : 38.09 %

Taxe foncière (non bâti) : 24.91 %

Taxe d'habitation : 21.82 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et conformément à l'étude de la Commission association et jeunesse – animations sportives, vote les subventions 2025 aux associations comme suit. Madame FORTIER, Monsieur RENARD, Monsieur BELDJOUDI, Monsieur BRAUN, Monsieur GIRO, Monsieur LARDENOIS Monsieur MARCQ, Madame HUET et Madame POISSONNET ne prennent pas part au vote pour les associations dont ils font partie.

Nom Association	Subventions fermes 2025	Subventions conditionnelles et observations 2025
La Récré	1 000,00 €	
Les Intrépides	800,00 €	
Les archers des 3 cantons	900,00 €	+ 870 € SI EVENEMENT
Amicale sapeurs pompiers	1 800,00 €	+ 500 € SI BROCANTE
Marché paysan	1 100,00 €	
ACM basket	1 800,00 €	
Avenir Sportif Mouzon	5 000,00 €	
Comité des fêtes	4 000,00 €	
Mouzon Run	1 000,00 €	+ 2 X 500 € SI COURSES
ACM Remise en forme	600,00 €	
Les Roseaux	500,00 €	dossier incomplet
Gym Volontaire Mouzon	600,00 €	
ADMR	400,00 €	
Les Petites Mains	300,00 €	
Danse de Salon	200,00 €	
APMZ	800,00 €	
Tennis Club	1 200,00 €	
UNC	300,00 €	
ACPG.CATM	300,00 €	
Ardennes Moto Club	1 000,00 €	dossier incomplet
Présence de l'abbatiale	600,00 €	
FSE Carignan	104,00 €	13 élèves
FSE Raucourt	570,00 €	67 élèves à 85
Coopérative scolaire 1/2 lune	2 100,00 €	
Show les marrons	500,00 €	
Mouzonchant'	300,00 €	
Pétanque	800,00 €	
truffe	300,00 €	subvention exceptionnelle marché truffes 5/10
chasse et plaine	200,00 €	
chami de zorrope	1 200,00 €	
handipétanque	500,00 €	challenge compris
TOTAL	30 774,00 €	2 370,00 €

Nom organisme extérieur	Subventions conditionnelles 2025
Secours catholique	300,00 €
SPA	rebasculer au chami
ADECMR	455,00 €
Conciliateur de justice	250,00 €
Lisa	100,00 €
Ligue contre le cancer	200,00 €
banque alimentaire	200,00 €
resto du cœur	300,00 €
chemin de saint ardennais	100,00 €
Total	1 905,00 €

TOTAL ASSOCIATION + EXTERIEUR 2025	30774 + 2370 + 1 905 = 35 049
réserve	482,00 €
TOTAL	35 531,00 €

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif Ville, qui s'établit en investissement en dépenses à hauteur de 2 633 849,57 € et en recettes à hauteur de 2 734 915, 34 € ; et qui s'établit en fonctionnement en dépenses à hauteur de 2 630 176 € et en recettes à hauteur de 3 220 480,38 €.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Annexe Eau-Assainissement, qui s'établit en investissement en dépenses à hauteur de 274 030, 93 € et en recettes à hauteur de 309 616,98 €, et qui s'établit en fonctionnement en dépenses à hauteur de 171 265,27 € et en recettes à hauteur de 268 183,01 €.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Annexe lotissement la Carrière, qui s'équilibre en dépenses-recettes d'investissement à la somme de 635 913, 77 € et qui s'équilibre en dépenses-recettes de fonctionnement de la somme de 678 101,34 €.

Afin de promouvoir la circulation des visiteurs entre le Musée du feutre et la Citadelle de Montmédy, un partenariat tarifaire a été pensé. Un touriste visitant la Citadelle ayant payé son billet plein tarif (adulte 6€, enfant 4€) pourra visiter le Musée du feutre avec un billet tarif préférentiel de 3 € et inversement. Le ticket sera valable durant toute la saison touristique du 1er avril au 31 octobre. Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la modification du tarif préférentiel de 3.50 € à 3 €.

TRAVAUX :

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les travaux supplémentaires du City Park d'un montant de 2 241 € HT soit 2 689, 20 € TTC.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les travaux de raccordement électrique pour la première phase de viabilisation du lotissement d'un montant de 9 256, 79 € TTC.

GESTION

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, (abstention Monsieur Lionel BIHIN) de vendre pour 10 €, les parcelles AM n° 300 et n° 331 sauf une surface permettant le maintien d'un trottoir à l'occupant actuel du domaine public. L'acheteur prend en charge les frais de bornage et les frais de notaire. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes et charge Maître BIHIN de les rédiger.

Lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2020, ses membres ont chargé l'EPFGE (Etablissement Public Foncier du Grand Est) de diligenter une étude de faisabilité concernant la réhabilitation de la friche Sommer pour une durée de 4 ans à la signature de la conventions (16 mars 2021). Cette période arrive à son terme, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la prolongation de cette convention au 30 juin 2027.

Lors du Conseil Municipal du 31 mai 2024, le Conseil Municipal a été favorable sur le choix de la future commune nouvelle Le Mont-Dieu Tannay concernant son rattachement à l'EPCI Argonne Ardennaise, comme toutes les communes des Portes du Luxembourg ont rendu leur avis. Les conseillers communautaires, le 27 février 2025, ont approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg suite au retrait de la Commune du Mont-Dieu. Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg suite au retrait de la Commune du Mont-Dieu.

A la suite des déboires de plusieurs communes du territoire des Portes du Luxembourg avec les partenaires sociaux dans le secteur Petite Enfance, Enfance, Jeunesse ; la CCPL a voté la création d'une société publique locale (SPL) pour permettre aux communes de regrouper la gestion des services sociaux et périscolaires.

Cette SPL a vocation sociale pourrait intégrer certains services du territoire comme la gestion des crèches intercommunales, le centre social de Carignan ; les structures périscolaires et l'ALSH, la résidence pour seniors à Carignan, le dispositif de mobilité « Transport 'moi' », la gestion des bibliothèques et des actions en santé.

L'adhésion à la SPL dite Familles, Animations, Culture, Enfance et Jeunesse (FACEJ) est de 1 000 €.

A ce jour, les services périscolaires et l'ALSH de la commune sont autonomes mais l'adhésion à la SPL permettra d'anticiper tout problème dans le futur.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la SPL FACEJ à hauteur de 1000 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner Madame Michèle FORTIER comme au sein de la SPL et sa suppléante sera Madame Annie HENNEQUIN.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire et mandate la CCPL à travers son Président pour engager au nom des collectivités fondatrices toutes les démarches nécessaires à la création de la SPL FACEJ.

Dans un souhait de soutenir l'activité du centre-ville, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, afin d'aider le repreneur du bar l'expresso de suspendre le loyer pendant un an à compter de la date de reprise.

Des travaux de rafraîchissement sont nécessaires dans l'appartement rue de Charles Gaulle afin de rendre sa location attractive, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de suspendre le loyer pendant deux mois afin que le locataire puisse entreprendre les travaux. Le locataire devra faire connaître les couleurs qu'il choisira et ne pourra utiliser de couleur criarde. Un état des lieux à l'entrée sera effectué et à l'issue des travaux de peinture deux mois maximum après l'entrée dans l'appartement. Si les travaux n'étaient pas effectués dans un délai de 2 mois, un rappel des loyers pourraient être effectué.

QUESTIONS DIVERSES :

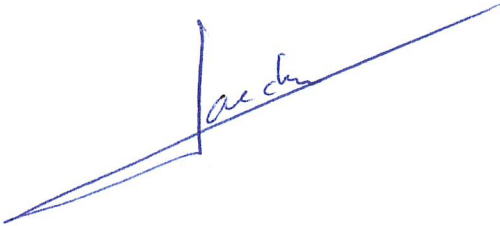
Le Président du Syndicat Forestier fait part au Conseil Municipal des travaux d'agrandissement du chemin forestier des Flaviers afin de préserver les routes de l'Alma et de la ferme Vigneron. De ce fait, le Président va présenter au Conseil Syndical la proposition que cette année, au vu des travaux, le versement annuel de produit forestier sera divisé par deux.

Séance levée à 21h30

POUR COPIE CONFORME

La Secrétaire de séance
Hervé LARDENOIS

le Maire
Alain RENARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Hervé Lardenois', written over a horizontal line.A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alain Renard', written over a horizontal line. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp features a central emblem of a seated figure holding a staff, surrounded by the text 'VILLE DE MOUZON' at the top and 'Ardennes' at the bottom, with two stars on either side.